



## Mise en œuvre de l'AEWA – Points focaux nationaux : Rôles et responsabilités

Chaque partie contractante à l'AEWA est tenue de désigner un point focal national (PFN)<sup>1</sup>. Les Points focaux nationaux (PFN) sont les responsables officiels, nommés par les gouvernements, chargés de surveiller et de guider la mise en œuvre de l'AEWA au plan national, en liaison avec le Secrétariat, ainsi qu'avec leurs homologues des autres Parties contractantes.

Les aspects les plus importants du rôle des PFN et de leurs interactions avec d'autres parties prenantes de l'AEWA sont décrits ci-dessous<sup>2</sup>.

### TÂCHES ADMINISTRATIVES

Les PFN servent de coordinateurs nationaux pour toutes les questions concernant l'AEWA. À cet égard, ils doivent :

- Se charger, une fois nommés, de la soumission d'une communication officielle de l'institution gouvernementale responsable confirmant leur propre désignation, y compris leurs coordonnées complètes ;
- Coordonner la désignation d'un point focal **technique**<sup>3\*</sup> et d'un correspondant national pour la **CESP**<sup>4\*</sup> pour leur pays et le communiquer au Secrétariat PNUE/AEWA ;
- Communiquer dès que possible tout changement de désignation ou de contact au Secrétariat PNUE/AEWA en utilisant le formulaire de désignation des Points focaux de l'AEWA ;
- Organiser et communiquer au Secrétariat PNUE/AEWA la désignation du **Répondant national** chargé de coordonner la réalisation et la soumission des **rapports nationaux** ;
- Coordonner et communiquer, s'il y a lieu, au Secrétariat PNUE/AEWA la nomination des candidats aux postes de **représentants régionaux au Comité permanent de l'AEWA**, aux **coordinateurs sous-régionaux des points focaux (SRFPC)** \* pour la région Afrique (le cas échéant) et **représentants régionaux et experts thématiques au Comité technique de l'AEWA**, conformément au mandat établi \* ;
- Répondre aux invitations à des réunions ou ateliers de l'AEWA dès que possible ou les transmettre aux destinataires appropriés, le cas échéant ;
- Coordonner pour les réunions des Parties, en temps utile, la nomination de la délégation du pays, la soumission des pouvoirs et la demande de soutien financier (le cas échéant) ;

<sup>1</sup> Cf. [Article V du texte de l'Accord](#)

<sup>2</sup> Un certain nombre de ressources plus détaillées sont disponibles pour soutenir les points focaux nationaux de l'AEWA dans leur rôle, parmi lesquels le Manuel destiné aux points focaux nationaux de la CMS et de ses instruments \*. Nous invitons tous les PFN de l'AEWA à utiliser ces ressources pour les guider dans leur rôle important et à contacter le Secrétariat PNUE/AEWA pour toute information complémentaire dont ils pourraient avoir besoin.

<sup>3</sup> Voir la résolution 2.5 « Dispositions institutionnelles : le Comité technique »

<sup>4</sup> Voir la résolution 5.5 « Mise en œuvre et révision de la stratégie de communication »

- Assurer la préparation, la réalisation et la soumission rapides et efficaces des rapports nationaux à la Réunion des Parties, en collaboration avec le répondant national désigné ;
- Assurer le paiement rapide et intégral de la contribution annuelle au [Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA](#).

## MISE EN OEUVRE ET CONFORMITÉ

Les PFN de l'AEWA jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'Accord au niveau national, en collaboration avec d'autres départements, ministères et / ou agences concernés. Dans ce contexte, leurs fonctions peuvent inclure, par exemple, les actions suivantes au niveau de la politique nationale :

- Élaboration d'un **plan national de mise en œuvre de l'AEWA** fondé sur le **plan stratégique \* de l'AEWA**, le **plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique \*** (le cas échéant), et les décisions prises par la Réunion des Parties de l'AEWA ;
- Élaboration de **plans d'action ou de gestion nationaux par espèce ou multi-espèces** (le cas échéant) pour compléter les plans internationaux de gestion par espèce de l'AEWA ;
- Soutien à la mise en œuvre de la **stratégie de communication de l'AEWA** au niveau national et en coopération avec les points focaux techniques et CESP ;
- Rapports au Secrétariat PNUE/AEWA des **réalisations**, activités, mesures juridiques, administratives et scientifiques **liées à l'AEWA** entre les cycles de soumission de rapports à la Réunion des Parties ;
- **Identification des mesures d'incitation**, pour que les parties prenantes nationales participent activement à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, et **de moyens** de promouvoir la conformité ;
- Étude des possibilités de fournir des **contributions financières et / ou en nature** pour soutenir la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national et de l'accord. Une [liste des activités prioritaires](#) nécessitant un soutien au niveau de l'accord est disponible sur le site web de l'AEWA et est mise à jour régulièrement.

## COMMUNICATION

La communication est un aspect essentiel du rôle du PFN. Pour assurer un flux constant d'informations et une coordination adéquate des activités, les points focaux nationaux doivent :

- Maintenir une communication étroite avec les institutions nationales et les autres parties prenantes nationales concernées par les questions relatives à l'AEWA, avec les autres états de répartition de l'AEWA et avec le Secrétariat PNUE/AEWA ;
- Maintenir une communication régulière avec les représentants régionaux concernés au sein des comités permanent et technique de l'AEWA et des coordinateurs sous-régionaux des points focaux (le cas échéant) ;
- Assurer la diffusion de sujets et de discussions relatives à l'AEWA aux niveaux national et / ou régional ;
- Promouvoir les synergies et renforcer les liaisons avec les points focaux d'autres accords environnementaux multilatéraux (AME) pertinents, tels que la [Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage \(CMS\)](#), la [Convention de Ramsar](#), la [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#), la [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction \(CITES\)](#), la [Convention du patrimoine mondial](#) et la [Convention de Berne](#) (le cas échéant).

## PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE L'AEWA

Les PFN ont la responsabilité de s'assurer que les Parties sont représentées aux réunions et aux ateliers de l'AEWA. Ils doivent :

- Préparer la contribution du pays aux réunions de l'AEWA (position politique, rapports de mise en œuvre, résultats de la recherche scientifique, défis de la mise en œuvre, etc.) ;
- Aider à identifier les participants appropriés (par exemple, les experts nationaux) pour des réunions ou des ateliers nécessitant des connaissances spécialisées dans des domaines de travail particuliers, afin de garantir la disponibilité d'une expertise de la plus haute qualité possible ;
- Initier la mise en œuvre des décisions pertinentes au niveau national dans le suivi des réunions de l'AEWA.

Une liste de ressources utiles est fournie ci-dessous. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat PNUE/AEWA - nous sommes ici pour vous aider :

Secrétariat PNUE/AEWA  
Campus de l'ONU  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne  
Tél. : 0049 (0) 228 815 2413  
Fax : 0049 (0) 228 815 2450  
Courriel : [aewa.secretariat@unep-aewa.org](mailto:aewa.secretariat@unep-aewa.org)

### \* RESSOURCES UTILES :

- [Manuel destiné aux points focaux nationaux de la CMS et de ses instruments](#)
- [Texte de l'Accord de l'AEWA](#)
- [Plan stratégique de l'AEWA](#)
- [Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique](#)
- [Termes de référence pour les responsabilités des membres régionaux du Comité permanent \(en anglais\)](#)
- [Mode de fonctionnement du CT \(\*rôle des points focaux techniques\*\)](#)
- [Les rôles et responsabilités des correspondants nationaux de l'AEWA pour la CESP](#)
- [Formulaire de désignation des points focaux de l'AEWA](#)
- [Termes de référence pour les coordinateurs sous-régionaux des points focaux de l'AEWA](#)